

HORS-CLASSE 2018 : COMMENT ÇA MARCHE ?

Cher-e collègue,

Tu reçois ce courrier parce que tu es promuable à la hors-classe et parce que le SNES-FSU souhaite t'informer des nouvelles modalités pour y accéder. Pour info, il y a 1 205 certifiés promouvables cette année pour un contingent de 204 promotions (en attente confirmation ministérielle).

D'année en année, le SNES-FSU a fait évoluer les critères d'accès à la Hors-Classe, conduisant en 2017 à ce que 80% des certifiés partent à la retraite en ayant obtenu cette promotion. Ce taux masquait cependant encore des inégalités selon les disciplines, les niveaux d'enseignement, le genre, les académies ; le dernier échelon de la HC, le plus intéressant en termes de salaire, n'était atteint que par 40% des collègues au moment du départ en retraite. Le travail des élus du SNES-FSU dans l'Académie d'Amiens avait permis l'élaboration d'un barème permettant aux 11^{ème} échelons de pouvoir espérer accéder à la hors classe avant le départ à la retraite.

Le décret relatif à la mise en place du PPCR affirme que désormais « la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades ». En clair, **la hors-classe, jusqu'au dernier échelon, pour toutes et tous !** La note de service 2018 qui cadre le nouveau barème de la HC concrétise cet acquis majeur obtenu par le SNES-FSU, c'est l'aboutissement d'un de ses combats menés depuis la création de la hors-classe en 1989.

Chacun de nous est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11^o échelon et ce, quel que soit l'avis du CE, de l'IPR ou du Recteur.

Qui est promuable chaque année ?

Les professeurs, les CPE et les PSY-EN qui comptent au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale.

Le barème national

Le barème est composé de deux parties : l'appréciation finale du Recteur et l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018.

Appréciation du recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

Professeurs certifiés ou agrégés, CPE et Psy-ÉN		Points
Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31 août 2018	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100
11+4	10	110
11+5	11	120
11+6	12	130
11+7	13	140
11+8	14	150
11+9 et plus	15 et plus	160

L'avis du recteur restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu cette année. Les éventuelles oppositions (*elles seront très exceptionnelles*) seront revues chaque année.

La composition de ce barème minore fortement le poids des avis qui sont de plus contingentés : 10% d'avis excellent – 45 % d'avis très satisfaisant par échelon et par discipline avec une proportionnalité homme / femme.

L'équilibre du barème est conçu de telle façon que l'ancienneté prime dans la plage d'appel : un collègue au 10^o échelon depuis trois ans, avec un avis « Excellent » ne pourra jamais passer devant un collègue au 11^{ème} échelon depuis trois ans avec un avis « à consolider » et ainsi de suite. Si cette année, une forte proportion des promus sera des 11^{èmes} échelons (*leur nombre est important en raison du reclassement de septembre 2017 suite au PPCR qui a réduit pour tous la durée dans l'échelon 10*), on peut s'attendre à ce qu'il y ait davantage d'échelons 10, voire 9, promus les prochaines années.



Cette nouvelle hors-classe est comparable à 4 escalats différentes, mais assez proches. **Ils emmèneront tous** que très / trop longtemps, cette promotion est restée un collégues (*cette année des professeurs avec une ancienneté échelon devraient enfin être promus*).

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être par « nouvelle » Hors-Classe est donc un progrès indéniable pour élargir l'accès à la classe exceptionnelle de carrière pour tous et toutes, comme l'a fait le SNES-FSU

Le nouveau taux de promotion à la hors classe se montera à 17 % des promouvables dès cette campagne 2018 de promotion. C'est un très bon taux, qui permet de poursuivre la tendance haussière constatée ces dernières années, fruit de la revendication opiniâtre du SNES – Fsu et du travail de ses élus dans les commissions administratives paritaires (CAP).

La perspective d'un accès à la hors classe pour tous au cours du 10^{ème} échelon, à l'horizon de 3 ou 4 ans, est réaliste : cela reviendra pour chacun à un gain de 4 ou 5 ans dans la durée réelle de la carrière.

INFOS HORS-CLASSE : CONTACTEZ LE SNES-FSU, LE SYNDICAT MAJORITAIRE ET EFFICACE !

A l'issue de la CAPA du 27 juin, les syndiqués recevront un mail et un courrier avec leur résultat personnel.

Vous n'êtes encore pas syndiqué au SNES-FSU ? Vous pouvez nous joindre quand même et vous faire suivre par nos élus. Contactez la permanence : 03 22 71 67 90 – s3ami@snes.edu tous les jours de 9h30 à 12h et le mardi de 13h30 à 15h30.

« On » m'a dit que Vrai-faux sur la Hors-Classe et le PPCR

On m'a dit que les avis que le recteur met pour la campagne hors-classe des échelons 9 avec 2 ans d'ancienneté, 10 et 11 sont gelés à partir de cette année ? Je n'aurai donc jamais la hors-classe ???

Les avis sont gelés, c'est vrai. Mais leur poids est bien moins important que celui de l'ancienneté (voir recto). Aucun avis ne peut empêcher d'avoir la HC le moment venu, même à partir de l'an prochain quand les premiers 9èmes échelons ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière rejoindront les promouvables « ancienne formule », sauf une opposition remise en cause et réexaminée tous les ans.

On m'a dit que je pouvais avoir « très satisfaisant » de mon chef d'établissement et de mon IPR et seulement « satisfaisant » du recteur ???

Oui, c'est vrai. Le SNES-FSU a toujours dénoncé la politique de quotas : pourquoi ne peut-il y avoir que 30 % - et pas un de plus - de professeurs ou CPE ou PSY-En « méritants ».

Ce système absurde se traduit aujourd'hui par des quotas d'avis « excellent » (10 %) et « très satisfaisant » (45 %) qui doivent être répartis sur les 3 échelons, en respectant les types d'établissement, le genre, les disciplines, les territoires. Autrement dit, ne prenez pas mal un avis « satisfaisant » du recteur (qui jouera un faible rôle dans l'attribution de la promotion) : ce n'est pas réellement votre valeur professionnelle qui est estimée et mise en cause, c'est juste que vous étiez dans la « mauvaise » discipline, le « mauvais » échelon, le « mauvais » établissement, etc... au moment de la répartition des avis. Mais nous le répétons : même un avis « à consolider » n'empêchera pas d'avoir la hors-classe au plus tard au 11ème échelon avec 3 ans d'ancienneté et même avant selon le nombre de promotions.

On m'a dit que le SNES-FSU avait voté pour le PPCR ???

Oui, c'est vrai, malgré ses insuffisances, le SNES-FSU a voté pour et se servira des premiers acquis engrangés par nous, et par nous seuls, pour obtenir plus et mieux. Un peu comme si nous avions glissé le pied dans la porte avant qu'elle ne se ferme et que nous nous arc-boutions pour l'ouvrir en grand.

Le PPCR (parcours professionnels carrière et rémunération), c'est :

- **L'égalité de traitement** pour tous et pour toutes : quelle que soit la discipline, quelle que soit la situation de l'établissement, tous les personnels sont assurés d'être vus par l'inspecteur et d'être vus au même moment de leur carrière.
- **La fin des inspections sanctions ou du chantage à la note administrative** car vous vous êtes opposés à la dernière réforme en cours : aucune inspection en dehors des rendez-vous de carrière ne peut avoir lieu sans votre accord, aucun rapport ne peut figurer dans votre dossier en dehors d'un des trois rendez-vous de carrière et le rendez-vous de carrière n'a que peu d'incidences sur votre carrière.
- **Des fins de carrière revalorisées** : le passage du 10 au 11ème échelon se fait en 4 ans contre 4 ans et 6 mois au choix (et 5 ans et 6 mois à l'ancienneté), un échelon supplémentaire est ajouté en fin de carrière à partir de 2021 (+ 140 € nets par mois !) et la possibilité, encore réduite, certes, d'obtenir la classe exceptionnelle.

Alors, pourquoi voter contre ? D'ailleurs, les syndicats qui se gargarisent d'avoir voté contre sont aussi ceux qui vous vendent une adhésion contre un suivi sur la façon d'obtenir la classe exceptionnelle. Finalement, pas si mal le PPCR, hein ?

Mais voter pour ne veut pas dire que nous en avons fini avec le PPCR ! Nos prochains combats :

- Obtenir l'avancement de tous au grand choix. Après tout, nos chefs d'établissement et nos IPR avancent tous au grand choix, sans évaluation. Cela les rend t-il moins ... « méritants » ? ;-)
- Faire de la classe exceptionnelle le débouché de carrière pour tous et toutes.